



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE CCAS COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRIMITIF 2023

## ***1- Préambule – cadre général***

## ***2- Le compte de gestion et le compte administratif 2022***

*2-1 La section de fonctionnement*

*2-2 La section d'investissement*

## ***3- L'affectation des résultats***

## ***4- Le budget primitif 2023***

*4-1 La section de fonctionnement*

*4-2 La section d'investissement*

## 1- Préambule – Cadre général

Le budget est l'**acte juridique** qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées prévues pour l'année pour lequel il est approuvé. Le code général des collectivités territoriales impose une **adoption du budget primitif avant le 15 avril** de l'année à laquelle il se rapporte.

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que lors du vote du budget primitif, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières du budget accompagne la maquette budgétaire officielle.

Le présent rapport répond à cette obligation et expose les éléments de la proposition du Budget Primitif 2023 présenté sur les bases du rapport d'orientations budgétaires soumis à l'assemblée le 7 mars dernier.

Sur la forme, ce budget est le premier présenté selon la nouvelle nomenclature comptable M57. La comparaison avec les exercices précédents nécessite donc un retraitement comptable afin de fiabiliser les analyses.

Sur le fond, ce budget 2023 est proposé après deux années éprouvantes dues à l'état sanitaire de la France d'une part et le contexte socio-économique d'autre part (guerre aux portes de l'Europe, crise énergétique inédite, inflation galopante, crise sociale...).

## 2- Le compte de gestion et le compte administratif 2022

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année 2022. Il doit être présenté au Conseil d'administration dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Le CA est le bilan financier de l'ordonnateur. Parallèlement le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses élabore le compte de gestion (CG).

En vertu de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après communication du compte de gestion. Le compte de gestion et le compte administratif doivent être parfaitement identiques. Le Conseil d'Administration décide donc de voter, lors de la même séance, tant le compte de gestion que le compte administratif.

## 2-1 La section de fonctionnement

CHAP.	LIBELLE M14	CA 2021	BP 2022	CA 2022	% REALISATION
002	<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>32 477,88</b>		
042	<b>OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT E</b>	<b>1 514,43</b>	<b>1 347,00</b>	<b>1 346,05</b>	<b>100%</b>
013	<b>ATTENUATION DE CHARGES DE PERSO</b>	<b>8 398,66</b>	<b>3 661,12</b>	<b>15 991,59</b>	<b>437%</b>
70	<b>VENTE DE PRODUITS</b>	<b>120 624,42</b>	<b>119 650,00</b>	<b>93 621,29</b>	<b>78%</b>
74	<b>DOTATIONS, PARTICIPATIONS</b>	<b>268 119,28</b>	<b>303 154,00</b>	<b>299 329,43</b>	<b>99%</b>
75	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION</b>	<b>2,12</b>	<b>10,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>
77	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>154,75</b>	<b>10,00</b>	<b>53,16</b>	<b>532%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>398 813,66</b>	<b>460 310,00</b>	<b>410 341,52</b>	<b>96%</b>

### Les recettes :

**Chapitre (70) :** Les ventes de produits composées des remboursements d'intervention d'aide à domicile sont en baisse en 2022 par rapport à 2021. Cette baisse s'explique par la perte de dossiers (17) entraînant moins d'interventions et donc moins de remboursements.

**Chapitre (74) :** Les dotations et subventions sont en progression de 11.64 % par rapport à 2021. Cette augmentation est due à l'augmentation de la subvention de la ville de 8 000 € en 2022 mais également une plus grande prise en charge du département sur 2022 (+19 000 €).

**Chapitre (013) :** Chapitre composé du remboursement des arrêts maladies du personnel, il enregistre une hausse de (7 500 €) sur 2022 qui s'explique uniquement par le remboursement d'un agent en accident du travail.

CHAP.	LIBELLE	CA 2021	BP 2022	CA 2022	% REALISATION
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT B	8 807,15	9 079,96	9 077,88	100%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	28 983,16	38 030,04	36 429,57	96%
012	CHARGES DE PERSONNEL	374 884,26	391 450,00	343 091,91	88%
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANT	13 539,31	20 450,00	15 847,79	77%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	540,00	1 300,00	135,00	10%
	<b>TOTAL</b>	<b>426 753,88</b>	<b>460 310,00</b>	<b>404 582,15</b>	<b>88%</b>

### Les dépenses :

**Chapitre (011) :** Les charges à caractère générale sont en augmentation de 25,69 %. Le nouveau contrat d'assurance, avec la prise en charge des déplacements des agents lors de leurs interventions chez les bénéficiaires a fait bondir la cotisation de 1 000 € à 7 200 €. Le retour du repas des anciens, l'inflation exceptionnelle de 2022 explique le reste de cette augmentation.

**Chapitre (012) :** Les charges de personnel sont en baisse en 2022 de 8,48 % par rapport à 2021. La perte des 17 dossiers entraînent une baisse des interventions en recette et se traduit par une baisse de la rémunération du personnel en dépenses.

**Chapitre (65) :** Les autres charges de gestion courante (les aides accordées aux personnes en difficulté) sont équivalentes à celles de 2021.

## 2-2 La section d'investissement

### Les recettes :

CHAP.	LIBELLE M14	CA 2021	BP 2022	CA 2022	% REALISATION
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE		12 621,04	0,00	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERE	0,00	1 500,00	0,00	
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT B	8 807,15	9 079,96	9 077,88	100%
	<b>TOTAL</b>	<b>8 807,15</b>	<b>23 201,00</b>	<b>9 077,88</b>	<b>39%</b>

Les recettes : Les recettes d'investissement sont composées des opérations d'ordre et de l'excédent de fonctionnement.

Les dépenses :

CHAP.	LIBELLE	CA 2021	BP 2022	CA 2022	% REALISATION
020	Dépenses imprévues				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT E	1 514,43	1 347,00	1 346,05	100%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 353,64	20 354,00	1 668,29	8%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERE	0,00	1 500,00	0,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 868,07</b>	<b>23 201,00</b>	<b>3 014,34</b>	<b>13%</b>

Les dépenses : En 2022, le CCAS a investi dans des bureaux pour le secrétariat.

### 3- Les résultats 2022 et leur affectation

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Résultats 2022</b>
<b>Investissement</b>	9 077,88	3 014,34	6 063,54
<b>Fonctionnement</b>	410 341,52	404 582,15	5 759,37
<b>Total</b>			11 822,91

Le compte administratif 2022 présente les résultats comptables suivants :

- un excédent de fonctionnement de **5 759,37 €**
- un excédent d'investissement de **6 063,54 €**.

Un fois voté, le conseil vote une délibération d'affectation des résultats et les résultats sont intégrés au budget.

	<b>Résultat cumulé au 31.12.2021</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultats 2022</b>	<b>Résultat cumulé au 31.12.2022</b>	<b>Report</b>	<b>Résultat Cumulé Réel</b>
<b>Investissement</b>	12 621,04		6 063,54	18 684,58		18 684,58
<b>Fonctionnement</b>	32 477,88		5 759,37	38 237,25		38 237,25
<b>Total</b>	45 098,92		11 822,91	56 921,83		56 921,83

Les résultats 2022 sont ajoutés à ceux de 2021, les résultats cumulés réels sont donc de 56 921,83 € répartis comme suit :

- 18 684,58 € à inscrire en recette d'investissement au compte 001
- 38 237,25 € à inscrire en recette de fonctionnement au compte 002



## 4- Le Budget Primitif 2023

## 4-1 La section de fonctionnement 2023

CHAP.	LIBELLE M14	BP 2022	CA 2022	LIBELLE M57	PROPOSITION BP 2023
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	32 477,88		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	38 237,25
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT E	1 347,00	1 346,05	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 347,00
013	ATTENUATION DE CHARGES DE PERSO	3 661,12	15 991,59	ATTENUATION DE CHARGES DE PERSONNEL	8 500,00
70	VENTE DE PRODUITS	119 650,00	93 621,29	VENTE DE PRODUITS	107 650,00
74	DOTATIONS, PARTICIPATIONS	303 154,00	299 329,43	DOTATIONS, PARTICIPATIONS	325 250,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	10,00	0,00	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15,75
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10,00	53,16	PRODUITS SPECIFIQUES	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>460 310,00</b>	<b>410 341,52</b>	<b>TOTAL</b>	<b>481 000,00</b>

### Les recettes

La proposition de budget 2023 prévoit :

- Une baisse des ventes de produits de 12 000 € par rapport aux prévisions 2022. En effet, les réalisations de prestation de service (remboursements des bénéficiaires) ayant baissées en 2022, la prévision 2023 est plutôt prudente puisque cette ligne est liée aux interventions. Ce chapitre est tout de même plus important que les réalisations de 2022 avec les remboursements des loyers par la ville (17 000 €)
- Les dotations et participations sont en augmentation de 22 000 € par rapport aux prévisions 2022. Cela s'explique par le montant de la subvention de la ville de 13 000 € plus importante et une prévision de remboursements des caisses en hausse de 11 000 €, notamment le Département avec la prise en charge de l'interface comptable entre le CCAS et le Département.
- La bonne gestion du CCAS permet une augmentation de l'excédent de 6 000 €.

### Les dépenses

CHAP.	LIBELLE	BP 2022	CA 2022	LIBELLE M57	PROPOSITION BP 2023
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT E	9 079,96	9 077,88	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 704,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	38 030,04	36 429,57	CHARGES A CARACTERE GENERAL	62 350,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	391 450,00	343 091,91	CHARGES DE PERSONNEL	391 436,00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANT	20 450,00	15 847,79	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	22 210,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 300,00	135,00	CHARGES SPECIFIQUES	300,00
	<b>TOTAL</b>	<b>460 310,00</b>	<b>404 582,15</b>	<b>TOTAL</b>	<b>481 000,00</b>

Les prévisions des charges à caractère général augmentent fortement en 2023, notamment avec le paiement des loyers (17 000 €), le renouvellement des téléphones des AVS (2 000 €) mais également une prévision pour l'inflation.

Les charges de personnel augmentent de 14 % qui s'explique par le rattrapage du CTI (Complément Indiciaire de Traitement) comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires du 7 mars dernier. Cela représente une augmentation de 13 000 € pour 2023 et un rattrapage d'environ 9 200 € pour 2022.

Les autres charges de gestion courante augmentent avec notamment des charges de logiciel de plus en plus important et la mise en place de la nouvelle interface de gestion avec le Département.

**Le budget de fonctionnement s'équilibre à 481 000 € pour 2023.**

#### 4-1 La section d'investissement 2022

##### Les recettes :

CHAP.	LIBELLE M14	BP + DM 2022	CA 2022	LIBELLE M57	PROPOSITION BP 2023
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	12 621,04	0,00	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	18 684,58
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 500,00	0,00	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 820,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 079,96	9 077,88	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	4 704,42
	<b>TOTAL</b>	<b>23 201,00</b>	<b>9 077,88</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 209,00</b>

Les recettes d'investissement se composent pour 2023 à 71 % de l'excédent (18 684 €), 18 % d'opération d'ordre. Les relogements entraînent une prévision plus importante pour les dépôts et cautionnements d'où l'augmentation de 1 320 € au chapitre 27.

##### Les dépenses

CHAP.	LIBELLE	BP + DM 2022	CA 2022	LIBELLE	PROPOSITION BP 2023
020	Dépenses imprévues			Dépenses imprévues	
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 347,00	1 346,05	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	1 347,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 600,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 354,00	1 668,29	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 442,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 500,00	0,00	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 820,00
	<b>TOTAL</b>	<b>23 201,00</b>	<b>3 014,34</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 209,00</b>

Dans les dépenses d'investissement sont prévus pour 2023 :

- L'acquisition d'une boîte à clés sécurisée pour 5 000 €
- Des prévisions en informatique et logiciel si besoin
- Des prêts d'honneur et des dépôts de caution comme en recettes.

**Le budget d'investissement 2023 s'équilibre à 26 209 €**

**Le budget total du CCAS est de 507 209 €**